

Etude de Maîtres Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI
Notaires associés
1 Rue Luigi Giafferi, 20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62

COMMUNE DE CARTICASI (Haute Corse)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte :4 Octobre 2022

Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire associé à BASTIA-20200- 1, rue Luigi Giafferi ;

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil aux duquel il a été déclaré que :

Identité du requérant : Bénéficiaire de la prescription :

Mme Ursule Agathe **TERRAMORSI**, en son vivant Retraitée, demeurant à BASTIA (20200) 1, Bd Général de Gaulle.Née à BASTIA (20200) le 19 septembre 1922.Veuve de Mr Ange Antoine Roger **AGOSTINI** .Décédée à BASTIA (20200) le 13 avril 2022.

A possédé et entretenu, à titre de propriétaire, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible les biens ci-après désignés :

Désignation des biens :

COMMUNE DE CARTICASI (20244)

1°/La parcelle de terre figurant au cadastre rénové section B, numéro 280 au lieudit « Aja Piana » pour une contenance de 1ha 47a 52ca

2°/Un séchoir édifié sur la parcelle cadastrée section A, numéro 133 au lieudit « Ombria » pour une contenance de 2a 06ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'Etude : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

Pour AVIS

Me Thomas LEANDRI